CHAMPIONNAT DE FRANCE 2016 ENDURO

REGLEMENT PARTICULIER 2016

Organisateur

N° d'épreuve FFM	59
Moto-Club	Enduro Club des Pyramides
N° d'affiliation	C3317
Date	28&29 Mai 2016
Lieu	Chemillé-sur-Indrois (37)
Organisateur technique	Enduro Club des Pyramides
Adresse	8, rue de la Mairie - 37460 BEAUMONT-VILLAGE
E-mail	ecp37.enduro@gmail.com
Téléphone	0677868166

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

Article 1 Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

Article 2 Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, membres du Jury, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	Patrick DAVID	Licence : 007926
Délégué FFM (Président du Jury)*	Philippe DURAND	Licence : 009509
Membre du Jury	Patrick HERVE	Licence : 170247
Membre du Jury	Jean-Paul VEAUDEQUIN	Licence : 059748
Commissaire technique responsable	Jean-Michel DEPOIT	Licence : 008491
Responsable du chronométrage	Eric LAMBALLE	Licence : 181566

** Selon la réglementation en vigueur, le Jury d'une compétition motocycliste doit être formé d'un organe collégial composé d'un Président et de deux Membres.*

Article 3 Catégories & Engagements

➲ **Championnat de France**
- ★ Elite E1
- ★ Elite E2
- ★ Elite E3
- ★ National E1
- ★ National E2
- ★ National E3
- ★ Juniors[1]
- ★ Espoirs 125cc 2T[2]
- ★ Féminines[3]

➲ **Trophée de France**
- ★ Néo-Elite
- ★ Vétérans[4]

➲ **Championnat des constructeurs**

➲ **Challenge Team National**

1 Open issu des classes E1, E2 et E3 ; moins de 23 ans au 1er janvier de l'année du Championnat
2 Moins de 20 ans au 1er janvier de l'année du Championnat
3 Open issu des classes E1, E2 et E3
4 37 ans au 1er janvier de l'année du Championnat

FEDERATION FRANCAISE DE MOTOCYCLISME FFM 74 Av. Parmentier 75011 PARIS 01 49 23 77 00

Pour rappel :

E1 : de 100 à 125cc 2T et de 175 à 250cc 4T
E2 : de 126 à 250cc 2T et de 290 à 450cc 4T
E3 : de 290 à 500cc 2T et de 475 à 650cc 4T

En cas de changement de catégorie et/ou de classe à la dernière épreuve, le pilote n'apparaîtra pas dans le classement de sa nouvelle catégorie. Les points qu'auraient pu marquer ce pilote seront réattribués aux pilotes suivants.

Article 4 | Contrôles Administratifs et Techniques

Parc fermé :

Le Moto-Club prévoit-il un parc fermé ? ☒ oui ☐ non

Si oui, une fois le contrôle technique terminé, le pilote devra pousser sa machine immédiatement au parc fermé, munie du transpondeur correspondant à son numéro de course. Il devra, par ailleurs, équiper sa machine, en complément d'un éventuel système d'origine, d'un système antivol individualisé (chaîne cadenassée, bloc-disque ou U) et quitter immédiatement le parc sans la bâcher.

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son permis de conduire, l'assurance et le certificat d'immatriculation du véhicule. Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Pour toute autre anomalie constatée lors de ces contrôles, le Commissaire technique responsable doit en avertir le Directeur de course et établir puis signer, sous leur propre responsabilité, un rapport qu'il doit remettre au Jury.

Article 5 | Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Article 6 | Médicalisation de la manifestation

Médecin responsable médical ..... **AMIS - Docteur Yann LEVEQUES**

Nombre de secouristes **20**

Nombre d'ambulance(s) **4**

Hôpital le plus proche ..... **Loches**

Temps de trajet (en min) **15**

Article 7 | Le site de pratique

Accès :

Adresse ..... **Base de Loisirs - 37460 CHEMILLÉ-SUR-INDROIS**

Capacité Moto : 370
(7 par kilomètre maximum)

Caractéristiques :

Les parcours de liaison empruntent-t-ils des voies ouvertes à la circulation publique ?---------- ☒ oui ☐ non

Longueur de la boucle---------- **70km**

Nombre de fois où la boucle est parcourue ------ **2 ou 3**

Nombre de Contrôles Horaires------- **2**

Contrôle de Passage ---------- **5**

Nombre de Spéciale(s) :

- De type Banderolée (MX)---- **1** — Longueur(s)---------- **4 km**
- De type Enduro (en ligne)---- **1** — Longueur(s)---------- **3,5 km**
- De type X-Trem ---------- **1** — Longueur(s)---------- **4,5 km**

Un départ de spéciale en groupe (un par journée de course maximum) est-il prévu ? ---------- ☐ oui ☒ non

Les Spéciales sont-elles chronométrées dès le premier tour ? ---------- ☒ oui ☐ non

Rappel : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.

Visa du Moto-Club	Visa de la Ligue	Visa de la FFM
Date : 27/01/2016	Date : 4 FEV. 2016	Date : 11/03/16 16/0224
Enduro Club PYRAMIDES ECP37 8, rue de la mairie 37460 BEAUMONT-VILLAGE	LIGUE MOTOCYCLISTE ... Secrétariat	Numéro : FEDERATION FRANCAISE DE MOTOCYCLISME 74 Av. Parmentier 75011 PARIS 01 49 23 77 00

HORAIRES PREVISIONNELS

FFM FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

REGLEMENT PARTICULIER 2016

Organisateur

N° d'épreuve FFM..... 59
Moto-Club..... Enduro Club des Pyramides
N° d'affiliation..... C3317
Lieu..... Chemillé-sur-Indrois

Date ---------- 28 et 29 Mai 2016

Début	Fin	Déroulement	Catégorie	Durée
26/05				
9h	18h	**Entraînement libre**	Toutes	11h
27/05				
9h	18h	**Entraînement libre**	Toutes	11h
14h	19h	**Contrôles administratifs**	Toutes	5h
14h	19h	**Contrôles techniques**	Toutes	5h
17h45	18h15	**Briefing pilotes**	Toutes	0h30
18h15	19h	**Présentation des team**	Toutes	0h45
28/05				
8h30	11h	**Départ**	Toutes	2h30
14h	17h	**Arrivée**	Toutes	3h
17h30	18h	**Briefing pilotes**	Toutes	0h30
18h	19h	**Remise des Prix**	Toutes	1h
29/05				
8h30	11h	**Départ**	Toutes	2h30
14h	17h	**Arrivée**	Toutes	3h
17h30	18h30	**Remise des prix**	Toutes	1h

FEDERATION FRANCAISE DE MOTOCYCLISME
FFM
74 Av. Parmentier
75011 PARIS
01 49 23 77 00